



CHIENS DE PROTECTION

La formation des éleveurs à la mise en place et à l'utilisation du chien de protection sur troupeaux proposée par La Pastorale Pyrénéenne

Depuis 1996, une action « Chien de Protection » mise en place par la DREAL Midi Pyrénées sur l'ensemble de la chaîne, dans le cadre de la réintroduction de l'ours, est conduite depuis 1999 par La Pastorale Pyrénéenne.

Cette action a connu un fort développement puisque depuis son lancement près de 500 chiens ont été suivis. Les propriétaires de ces chiens ont tous bénéficié d'un accompagnement individualisé effectué par les techniciens de l'association.

Aujourd'hui, la demande en utilisation de chiens de protection est de plus en plus forte. On parle de près de 1.000 chiens au troupeau pour ce qui concerne l'arc alpin, on constate que les éleveurs d'autres régions (Massif Central, Jura, Limousin...) sont également demandeurs.

Le souhait des éleveurs de mieux protéger leurs troupeaux s'explique par le retour de certains prédateurs sauvages, la bien portance de la petite faune, l'accroissement exponentiel de la population canine domestique mais aussi par les mutations qu'a connu l'élevage au cours de ces dernières années. En effet, les orientations et les contraintes du marché ont changé, le nombre d'animaux par exploitation et par UTHO a augmenté, et dans le même temps la main d'œuvre a diminué. De ce fait, les troupeaux se trouvent de plus en plus exposés.

Dans ces conditions, le chien peut s'avérer être un remarquable « outil » de protection.

Si la volonté des éleveurs a mieux protéger leurs cheptels en utilisant des chiens est grandissante, paradoxalement, rien n'est prévu en terme de formation pour ces derniers. C'est dans ce contexte que La Pastorale Pyrénéenne a décidé de mettre sur pied des sessions de formation destinées aux éleveurs désireux d'acquérir un chien de protection en s'appuyant sur l'expérience de ses techniciens.

Les techniciens de La Pastorale Pyrénéenne

Les techniciens possèdent des compétences en matière d'élevage, pastorales et cynophiles, mais surtout ils bénéficient d'une expérience importante en ce qui concerne le placement et le suivi technique des chiens de protection.

Principe de la formation

La formation proposée par La Pastorale Pyrénéenne a pour objectif de transmettre aux éleveurs-stagiaires une méthode simple, efficace et reconnue concernant la mise en place, l'éducation et l'utilisation du chien de protection.

Elle permet un suivi individualisé pendant les 8 à 10 mois que dure la formation. Pour se faire la taille des groupes ne doit pas dépasser 12 personnes. La formation repose également pour partie sur la dynamique de groupe.

Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 3 jours et doit débiter à l'automne ou en hiver (période la plus favorable pour le placement d'un chiot).

Un délai d'environ deux mois est laissé entre la journée I et la journée II. Ce délai est nécessaire dans la mesure où les participants à la journée I viennent juste d'acquérir ou vont acquérir dans les jours suivants un chiot (situation idéale). Dans tous les cas, il est préférable que les jeunes chiens ne dépassent pas 6 mois d'âge lors de la première journée. Le laps de temps laissé entre les deux premières journées laisse apparaître certains problèmes qui peuvent être discutés/observés/solutionnés en deuxième journée.

Le point commun à ces trois journées est qu'elles présentent toutes trois parties, l'une théorique, la deuxième d'échange et la troisième d'observation et d'interprétation sur le terrain. Les journées II et III s'adaptent en fonction des demandes des éleveurs afin de leur apporter un maximum de réponses et solutions concrètes.

Méthode pédagogique

Diaporamas

Echanges et analyses de cas concrets

Présentation de K7 vidéo

Documents mis à disposition

Photocopies des diaporamas

Guide pratique « Utilisation et méthode de mise en place »

Plaquettes d'information « Promeneurs, randonneurs »



Programme de la formation

Journée I

I - Généralités

Développement comportemental du chiot – de la naissance à la socialisation
Le chien de protection est un chien comme les autres
Comment pense un chien ?
La hiérarchie – notions
Les qualités du maître

II - Présentation générale

Constat de la prédation en France
Identification des responsables
Historique de l'utilisation du chien de protection en France
Qu'est ce qu'un chien de protection
Les races de protection

III - Structuration de l'exploitation et conduite de l'élevage associée

Clôtures
Gardiennage
Environnement

IV - La mise en place du chiot

Le choix du chiot – les critères, les adresses
La mise au troupeau – conditions idéales
La socialisation, la base de tout
Inhibition de l'instinct de prédation
Comportements attendus du chiot
Problèmes fréquemment rencontrés
Les sanctions

V - Les aspects sanitaires

Alimentation et utilisation de nourrisseur
Vaccination
Vermifugation
Stérilisation

VI - Les aspects financiers

VII – Observation de chiens sur le terrain et interprétations des comportements

Journée II

Confrontation des expériences, réponses aux questions
Rappel de la journée I

Développement comportemental du chiot – de la socialisation du chiot à l'âge adulte

L'éducation du chien de protection

La relation maître/chien
Les ordres de base
Utilisation du chien de conduite
Première sortie au pâturage
Comportements attendus du chien adulte

Différences entre sexes
Introduction d'un second chiot
Introduction d'un chien adulte
Combien de chiens utilisés ? – gestion/complémentarité/stratégie/ressource fourragère

Reproduction
Gestion des chaleurs
Sélection/génétique

Observation et interprétation des comportements

Journée III

Confrontation des expériences, réponses aux questions
Rappel des journées II et III

Utilisation du chien en estive
Collaboration entre berger et éleveur
Intégration du chien parmi des brebis non habituées
L'alimentation en estive

Impact du chien de protection sur la faune sauvage
Chien de protection et tourisme

Observation et interprétation des comportements

Contacts



La Pastorale Pyrénéenne

94, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens

☎ 05 61 89 28 50

☎ 06 79 47 86 88

Courriel : ppsiege@pastoralepyreneenne.fr